

# Rentrée 2020-2021 – Groupe scolaire l'Orée d'Écouves

La rentrée scolaire est fixée le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 8h30.

Directrice : Sophie CHAMPION Tel : 02.33.80.31.61

## ➤ Horaires du groupe scolaire – semaine de 4 jours

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI
8h30 – 11h30	8h30 – 11h30		8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h20 - 16h20	13h20 - 16h20		13h20 - 16h20	13h20 - 16h20
	APC 16H20 – 16H50		APC 16H20 – 16H50	

APC : Activités pédagogiques complémentaires effectuées par les enseignants

## ➤ Horaires et tarifs de la garderie : s'inscrire sur la feuille « inscription au Restaurant Scolaire et à la Garderie »

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin : 07h30 à 08h20 - forfait : 1.61 €.

Le soir : 16h45 à 18h30 - forfait : 2.37 €, avec goûter. **Application d'une pénalité de retard depuis le 23 avril 2019, de 5 €, par enfant et par soir, pour tout dépassement de l'horaire.**

## ➤ Restaurant scolaire : tel 02.33.26.53.74, à partir de 11h30.

Les tarifs des restaurants scolaires, pratiqués par la Communauté Urbaine d'Alençon sont applicables à compter de la rentrée 2019-2020, et définis en fonction des quotients familiaux, à savoir :

Quotient familial	Tarif en €
Supérieur à 884.99	4,08 €
De 591 à 884.99	3,35 €
De 339 à 590.99	2,42 €
De 234 à 338.99	1,54 €
Moins de 234 et allergiques	0,86 €
Hors CUA, adulte, stagiaire	5,99 €

Seules les familles résidant dans une commune de la Communauté Urbaine d'Alençon\* pourront bénéficier de ces tarifs. Pour les familles hors CUA, tarif maximum.

En cas de régime alimentaire, (voir règlement intérieur joint, section 2)

## Présence cantine

Les parents qui ont inscrit les enfants « occasionnellement » doivent impérativement prévenir l'école des jours de présence au restaurant scolaire.

Toute absence non signalée avant 8h30 implique la facturation du repas.

**Inscription de préférence par mail** ✉ [sivos@mairielonrai.fr](mailto:sivos@mairielonrai.fr)

**Possibilité de déposer le dossier au secrétariat du Sivos à la mairie de Lonrai**

**Prendre rendez-vous auparavant les mercredi après-midi, jeudi matin et vendredi au ☎ 02.14.17.35.32**

**Sauf du 27 juillet au 14 août (période de congés)**

**Rendre le formulaire** « inscription au Restaurant Scolaire et à la Garderie » et le coupon pour les enfants de maternelle (documents Sivos), 1 fiche d'inscription à la restauration scolaire et 1 annexe : renseignements sanitaires par enfant (documents CUA) **à rendre impérativement avant le 31 août 2020.**

## Tarif en fonction des ressources - Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies)

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif des prestations sociales et familiales versées (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois,
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition ou dernier bilan comptable,
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire pour chaque enfant. (pour la CUA, une autre sera demandée par l'école)

**Tout dossier incomplet ne pourra être traité, le tarif maximum sera appliqué.**

\*Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay, Ciral, Colombiers, Condé-sur-sarthe, Cuissai, Damigny, Écouves (Forges, Radon, Vingt-Hanaps), Gandelain, Hesloup, La-Ferrière-Bochard, La Lacelle, La Roche-Mabile, Larré, Lonrai, L'Orée d'Écouves (Livaie, Fontenai-les-louvets, Saint Divier sous Écouves, Longuenoë) Ménil-Erreux, Mieucé, Pacé, Semallé, Saint-Ceneri-le-Gerei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Germain-du-Corbeis, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Paterne - Le Chevain, Valframbert, Villeneuve-en-Perseigne (Chassé, Lignièrès-la-Carelle, Montigny, Roullée, Saint-Rigomer-des-Bois, La-Fresnaye-sur-Chedouet)